

Garantie d'emprunt

CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Présentation du dispositif

La Garantie d'emprunt de la Communauté d'Agglomération Evreux portes de Normandie a pour objectif de garantir aux prêteurs le remboursement des sommes dues en cas de défaillance de l'emprunteur et ainsi favoriser le développement de l'activité commerciale.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif vise :

- les entreprises individuelles ou en société (inscrites au registre du commerce ou des sociétés),
- les entreprises ayant clôturé 3 exercices comptables au minimum, avec une situation financière saine,
- les entreprises à jour des obligations fiscales, sociales et des réglementations applicables.

— Critères d'éligibilité

Le commerçant doit démontrer sa capacité à mener à bien son projet (moyens humains, financiers, techniques ...)

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Cette garantie concerne :

- des investissements en équipement professionnel,
- la réalisation de travaux par une entreprise (rénovation...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La quotité maximum d'emprunt garantie peut-être portée à 50% au maximum.

L'attribution se fait après saisine d'une commission pour traitement du dossier, puis délibération du Conseil communautaire.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Organisme

CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie

- Hôtel d'Agglomération
9 rue Voltaire
27004 ÉVREUX Cedex
Téléphone : 02 32 31 92 92
E-mail : o2e@epn-agglo.fr